Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220407-DEL2022_3_5-BF

*Délibération n°2022-3-5*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARLEDE-MONDEBAT**

## SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an 2022 et le sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric LAFONTAN, Maire.

**Présents** : Desclaux Rémi – Duplantier Isabelle — Lacaze Frédéric - Lafontan Eric - Lalanne Elodie — Rigou Fabrice - Sansous Vincent - Tardy Véronique
**Excusés** : Dupouy Thierry - Lafontan Sébastien - Maillot Stéphane

Mme Tardy Véronique a été nommée secrétaire de séance.

*Date de la convocation : 1er avril 2022*

# DÉLIBÉRATION N° 2022-3-5

**Objet : Vote du budget primitif 2022 de la commune**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

**Investissement**

| | |
|---|---|
| Dépenses | 167 320.13 € |
| Recettes | 172 600.13 € |

**Fonctionnement**

| | |
|---|---|
| Dépenses | 207 701.94 € |
| Recettes | 207 701.94 € |

**Pour rappel, total budget**

| | |
|---|---|
| Investissement | |
| Dépenses : | 179 100.13 (dont 11 780.00 € de RAR) |
| Recettes : | 179 100.13 (dont 6 500.00 € de RAR) |
| Fonctionnement : | |
| Dépenses | 207 701.94 (dont 0.00 € de RAR) |
| Recettes : | 207 701.94 (dont 0.00 € de RAR) |

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-216402321-20220407-DEL2022_3_5-BF

*Délibération n°2022-3-5*

**ADOPTE** le budget 2022.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus*
*et ont signé au registre les membres présents.*
*Pour extrait conforme.*

A Garlède-Mondebat,
Le 12.04.2022
Le Maire,
Eric LAFONTAN

MAIRIE DE GARLEDE-MONDEBAT (Pyrénées-Atlantiques)